

JUDO CULB BASSE GOULAINÉ

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est décliné en chapitres. Chaque chapitre concerne un groupe moral ou physique.

Chapitre I : MEMBRE DU JCBG

Article I.1 : Est membre du JCBG toute personne majeure ou mineure inscrite au Club et à jour de sa cotisation.

Article I.2 : Tout membre se doit de respecter le Dojo, le matériel, les autres membres et disciplines pratiquées au sein du Dojo. Il doit éviter tout comportement ou attitude sectaire.

Article I.3 : Il doit être à jour de sa cotisation et quand il se rend au dojo, Il ne doit pas oublier son passeport (doit être complet) ou sa licence.

Article I.5 : Il doit avoir une tenue correcte et en cohérence avec son grade ou son niveau.

Article I.6 : Le membre de sexe féminin doit porter un Tee-shirt blanc a manches courtes sous le judogi.

Article I.7 : Il se lave (pieds, mains). Il se coupe les ongles et ne porte aucun objet dangereux (montre, bracelet, boucles d'oreilles et cætera...) sur lui lorsqu'il rentre au dojo.

Article I.8 : Il doit, ni venir, ni sortir du dojo avec sa tenue.

Article I.9 : Les zori ou les tongs servent exclusivement aux déplacements entre le vestiaire et le dojo.

Article I.10 : Dans le vestiaire, le bruit doit être évité. Il se change rapidement et sort du vestiaire en silence et sans courir.

Article I.11 : La responsabilité de l'association est limitée aux accidents susceptibles de survenir pendant les cours ou à l'occasion de rencontres sur le tatami, en présence du professeur.

Article I.12 : L'association décline toute responsabilité en cas de vols, pertes et accidents survenus à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Article I.13 : Les membres mineurs doivent obligatoirement attendre dans le Hall d'Accueil leurs parents ou tuteurs.

Assiduité, ponctualité:

Article I.14 : Les membres s'obligent à respecter les dates et heures des cours et à être régulièrement présents sur le tatami.

Article I.15 : Les élèves ne doivent en aucun cas quitter le tatami sans l'accord du professeur.

Article I.16 : A la fin du cours, les parents sont tenus de reprendre leurs enfants dans les plus brefs délais et de veiller à ce que aucun objet ou effet personnel leur appartenant, ne soit oublié.

Chapitre II : SECTION

Définition :

Article II.1 : Une section est constituée de membres de l'association pratiquant une même discipline.

Article II.2 : Aucune section ne peut ni ne doit se prévaloir d'un rôle dominant au sein de l'association. La solidarité et le respect mutuel doivent prévaloir entre les sections.

Article II.3 : Conformément à la loi, une section ne peut ouvrir de compte bancaire.

Article II.4 : La gestion financière et administrative des sections est de la responsabilité exclusive du comité d'administration de l'association dont le bureau est l'émanation exécutive.

Article II.5 : Chaque section est représentée au conseil d'administration par au moins un correspondant.

Article II.6 : Tout correspondant responsable s'oblige au respect absolu de la clause de confidentialité et au respect des décisions prises par le conseil d'administration.

Article II.7 : Toute section qui souhaite quitter l'association doit le faire savoir au plus tard le premier avril de la saison sportive en cours.

Article II.8 : Tout groupe extérieur désireux d'intégrer le JCBG devra émarger le règlement intérieur du Judo Club.

Article II.9 : Un enseignant dans une section ne peut et ne doit se prévaloir du droit de dirigeant.

Article II.10 : Au sein d'une section, toute décision qui engage financièrement le JCBG devra être débattue en conseil d'administration.

Correspondant, rôle:

Article II.11 : Au sein du conseil d'administration les correspondants œuvrent harmonieusement, dans un esprit d'entre-aide à la réalisation des divers projets.

Article II.12 : Les correspondants motivent les membres de la section. Ils Participent au rayonnement de l'association au travers de publications, articles dans les journaux, stages et rencontres interclubs, fêtes du Club...

Chapitre III : PARENTS, TUTEURS

Article III.1 : Les parents des membres mineurs représentent leurs enfants (membres de l'association) dans les assemblées générales.

Article III.2 : La présence des parents aux manifestations du Club et aux assemblées générales est vivement souhaitée pour des raisons de représentativité et de démocratie au sein du Club.

Article III.3 : Les parents doivent garantir la ponctualité et l'assiduité aux cours, à leurs enfants.

Article III.4 : *Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de lui confier leur enfant pour la durée du cours.*

Article III.5 : Afin de ne pas perturber l'attention des enfants, il est demandé aux parents de ne pas rester dans le dojo pendant le déroulement des cours. Les parents peuvent, toutefois, s'ils le désirent, rester dans le Hall.

Article III.6 : Les parents sont tenus de consulter les panneaux d'affichages du Hall. Ils peuvent contacter les membres du Bureau de l'association.

Ils doivent prendre la mesure de ce que l'association n'existe que par la présence et le travail de membres bénévoles.

Article III.8 : Les parents doivent veillez au calme et au silence des enfants dans le Hall.

Article III.9 : Ils sont encouragés à la pratique du covoiturage.

Chapitre IV : ENSEIGNANT

Article IV.1 : Il est responsable pleinement de la pédagogie et de l'enseignement dans sa discipline.

Article IV.2 : Il respecte le secret professionnel.

Article IV.3 : Il est un élément moteur dans sa discipline et élément moteur dans les manifestations préparées par le Club.

Article IV.4 : Il participe aux réunions avec le comité d'administration lorsqu'il y est invité. Il jouit d'un rôle purement consultatif.

Article IV.5 : En dehors des cours, il ne peut utiliser le matériel du club sans l'accord express du Président du club ou à défaut de son représentant légalement désigné.

Article IV.6 : Il respecte le vote du conseil d'administration et tous les membres du conseil sont attentifs à ses attentes et ses conseils.

Article IV.7 : Il veille à la détection et au perfectionnement des pratiquants à haut potentiel.